

LIVRET D'ACCUEIL DU SERVICE JEUNESSE DE MARTILLAC



2025 – 2026

Chers parents,

Martillac accueille votre enfant pour cette nouvelle rentrée des classes. Tout sera mis en œuvre pour une parfaite collaboration, dans le but d'aider votre enfant à grandir et à s'épanouir dans les meilleures conditions.

Vous trouverez dans ce livret les informations concernant l'organisation des services proposés aux enfants de l'école des Mille Sources.

Au nom de toute l'équipe éducative et municipale, nous souhaitons à votre enfant une bonne année scolaire.

***Le Maire
Dominique CLAVERIE***

***L'Adjointe Education et Jeunesse
Cécile MALLET***

SOMMAIRE

• <u>Edito</u>	Page 2
• <u>Ecole</u>	Page 4
Fonctionnement	Page 4
Horaires scolaires	Page 5
Calendrier des vacances scolaires	Page 5
Visite virtuelle de l'établissement	Page 6
Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)	Page 6
Atelier Municipal de Musique de Martillac (OAE)	Page 6
• <u>Les Services Périscolaires et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)</u>	
Premiers Pas des Coccinelles à l'ALSH	Page 7
L'accueil périscolaire, sans réservation	Page 8
Les mercredis, avec réservation	Page 8
L'ALSH, avec réservation	Page 9
• <u>Restauration Scolaire</u>	Page 10
Pause Méridienne	Page 11
Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Page 12
• <u>Loisirs Ados (12-17 ans)</u>	Page 13
Horaires et fonctionnement	Page 14
• <u>Facturation des différents services</u>	Page 15
Restauration scolaire	Page 15
Services périscolaires	Page 16
Moyens de paiements	Page 16
• <u>Transport Scolaire</u>	Page 17
• <u>Pièces à fournir</u>	Page 18
• <u>Lettre de l'Association des Parents d'Elèves</u>	Page 19
• <u>Coordonnées utiles</u>	Page 20/21

- **Ecole (Maternelle et Elémentaire)**

L'école primaire des Mille Sources accueille actuellement : 6 classes en maternelle et 11 classes en élémentaire.

L'école est équipée :

- ✚ D'un terrain multisports,
- ✚ D'une salle de restauration scolaire et d'un restaurant self,
- ✚ D'une salle informatique,
- ✚ De 2 bibliothèques,
- ✚ De 2 salles d'évolution (Maternelle),
- ✚ D'une salle d'activité ALSH (côté élémentaire).
- ✚ D'une salle d'activité « du jardin » (côté maternelle),
- ✚ D'un jardin,
- ✚ D'une infirmerie (dans le bâtiment administratif).

- **Fonctionnement (voir page 5 « horaires scolaires 2025/2026 »)**

Les enfants de la maternelle doivent être emmenés et repris au portail de l'école par un des parents ou une des personnes qui aura été désignée sur la fiche de renseignements.

Les élèves de l'école élémentaire entrent et sortent de l'enceinte scolaire aux horaires d'entrée et de sortie de l'école. Les sorties sont sous la surveillance des enseignants.

Les parents ayant un enfant en maternelle et un en élémentaire doivent déposer et venir chercher leurs enfants du côté maternelle.

Seuls les parents d'enfants fréquentant l'école maternelle peuvent se garer sur les parkings de l'école ou celui du cimetière. Les parents des élèves de l'école élémentaire peuvent se garer sur les parkings de la place Marcel Vayssière (face à l'église), du Pas de l'Âne (à côté de l'église) ou derrière l'église ou à la Venelle.



Horaires scolaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00 / 8h20 Accueil périscolaire	7h00 / 8h20 Accueil périscolaire	7h00 / 8h30 Accueil extrascolaire	7h00 / 8h20 Accueil périscolaire	7h00 / 8h20 Accueil périscolaire
8h30 / 12h00 Enseignement (3h30)	8h30 / 12h00 Enseignement (3h30)	8h30 / 17h00 ALSH (avec repas) ou	8h30 / 12h00 Enseignement (3h30)	8h30 / 12h00 Enseignement (3h30)
12h00 / 13h50 Pause Méridienne	12h00 / 13h50 Pause Méridienne	8h30 / 13h30 ALSH (avec repas) ou 12h00 / 17h00 ALSH (avec repas)	12h00 / 13h50 Pause Méridienne	12h00 / 13h50 Pause Méridienne
14h00 / 16h30 Enseignement (2h30)	14h00 / 16h30 Enseignement (2h30)	17h00 / 19h00 Accueil extrascolaire	14h00 / 16h30 Enseignement (2h30)	14h00 / 16h30 Enseignement (2h30)
16h30 / 19h00 Accueil périscolaire	16h30 / 19h00 Accueil périscolaire		16h30 / 19h00 Accueil périscolaire	16h30 / 19h00 Accueil périscolaire

Calendrier vacances scolaires 2025 – 2026

La rentrée des classes	Le lundi 1 septembre 2025 au matin	
Toussaint	Du samedi 18 octobre 2025	Reprise le lundi 3 novembre 2025
Noël	Du samedi 20 décembre 2025	Reprise le lundi 5 janvier 2026
Hiver	Du samedi 7 février 2026	Reprise le lundi 23 février 2026
Printemps	Du samedi 4 avril 2026	Reprise le lundi 20 avril 2026
Pont de l'Ascension	Du jeudi 14 mai 2026	Reprise le lundi 18 mai 2026
Eté	Fin des cours le samedi 4 juillet 2026	

- **Visite Virtuelle de l'établissement**

Un film a été réalisé afin de présenter globalement l'établissement et les responsables.

Voici le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=shMWYLROfqo> (vidéo de la rentrée scolaire 2021/2022)

- **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**

Les APC sont organisées en groupes restreints d'élèves par les enseignants. L'horaire des APC est redéfini chaque année.

- **L'Atelier Municipal de Musique de Martillac**



Intégré dans le Projet d'École, le système « les orchestres à l'école (OAE) » concerne les niveaux de CE2, CM1 et CM2. Il s'agit de la découverte de la musique par la pratique musicale d'instruments à vents (clarinettes, flûtes traversières, saxophones), d'instruments cuivre (cornets, Euphoniums, cors, pichottes, trombones, barytons) et percussions choisis par les élèves en CE2. Cette découverte instrumentale se poursuit en CM1 et CM2.

Chaque semaine, les élèves se retrouvent par niveau, une heure pour former un orchestre en temps scolaire et une heure de répétition par pupitres (catégorie d'instruments) pendant le temps de la pause méridienne. L'enseignement est donné par des professeurs de musique spécialisés dans leur domaine.

Le fonctionnement et l'investissement de cette activité sont pris en charge par la municipalité, donc entièrement gratuit pour les familles.

Pour tous renseignements : Mme Cathy LAFONT
E-mail : c.lafont@mairie-martillac.fr

- **Les « Premiers Pas des Coccinelles » à l'ALSH**



La dernière semaine d'août, l'équipe d'animation met en place un projet « Premiers Pas ». Cette semaine a pour but de faciliter l'intégration et l'adaptation des nouveaux petits entrant en petite section susceptibles de fréquenter régulièrement l'Accueil Périscolaire ou l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

<https://www.martillac.fr/grandir-dans-ma-commune/3-11-ans/premiers-pas-des-coccinelles-a-la-l-s-h/>

- **Les services périscolaires et ALSH**



Des activités manuelles, sportives et libres, adaptées aux différentes tranches d'âge sont proposées aux enfants dans le respect du rythme de chacun. Toutes les activités sont soumises à la réglementation en vigueur et sont placées. Sous la responsabilité du chef de service, l'équipe d'encadrement est constituée animateurs qualifiés et diplômés.

L'accueil périscolaire : sans réservation

Horaires et fonctionnement.

Les enfants sont accueillis le lundi, mardi, jeudi et vendredi sans réservation (tarif à la 1/2h) :

- Le matin de 7h à 8h20 (07h à 07h30 accueil côté maternelle)
- Le soir de 16h30 à 19h00 (18h30 à 19h sortie côté élémentaire)

L'accueil périscolaire est situé pour :

Les 3/6 ans, dans le bâtiment de la maternelle.

Les 6/11 ans, dans les salles d'activités du côté élémentaire.

Des activités ludiques et éducatives sont proposées tout au long de l'année. Sous la responsabilité du chef de service, l'équipe d'encadrement est constituée animateurs qualifiés et diplômés.

Les mercredis : avec réservation, via le compte famille Carte +

Les mercredis, des activités ludiques et éducatives sont proposées tout en respectant le rythme et les besoins de l'enfant, dans les locaux de l'école des Mille sources. Sous la responsabilité du chef de service, l'équipe d'encadrement est constituée animateurs qualifiés et diplômés.

Horaires et fonctionnement :

- L'accueil des extra-scolaire matin s'effectue de 7h00 à 8h30 (tarif à la 1/2 heure).
- La journée d'activité ALSH de 8h30 à 17h00.

ou 8h30 à 13h30 avec repas (1/2 journée).

ou 12h00 à 17h00 avec repas (1/2 journée).

- 17h à 19h00 (tarif à la 1/2 heure) : accueil extrascolaire soir

Afin d'assurer le bon déroulement de la vie collective, nous demandons à chaque famille de respecter ces horaires.

Le Centre de Loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans. Le nombre de places étant limitées, sont donc prioritaires les enfants domiciliés à Martillac.

L'ALSH : (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) avec réservation, via le compte famille Carte +

L'ALSH propose des activités ludiques et éducatives tout en respectant le rythme et les besoins de l'enfant, dans les locaux de l'école des Mille Sources pour les 3/6 ans et à la Plaine des Sports, dans la salle des Vignes pour les 6/11ans. Sous la responsabilité du chef de Service, l'équipe d'encadrement est constituée d'agent d'animation diplômés d'Etat et d'agents qualifiés.

Horaires et fonctionnement.

Pendant les vacances scolaires : l'accueil des enfants s'effectue de 7h30 à 18h30.

- 7h30 à 9h00 – accueil extrascolaire (tarif à la 1/2h).
- 9h00 à 17h00 – journée ALSH.
- 17h00 à 18h30 – accueil extrascolaire (tarif à la 1/2h).

Afin d'assurer le bon déroulement de la vie collective, nous demandons à chaque famille de respecter ces horaires.

Le Centre de Loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, le nombre de places étant limitées ; sont donc prioritaires les enfants domiciliés à Martillac.

Fermetures annuelles :

- Aux vacances de Noël : du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026.
- 3 semaines l'été : du 03 août 2026 au 23 août 2026.

Pour les vacances de Noël et les 3 semaines de fermeture estivale du centre de loisirs, la commune de Cadaujac peut accueillir, si vous le souhaitez, vos enfants. Une convention entre les deux communes a été signée.

Pour plus d'informations et inscriptions, contacter la Mairie de Cadaujac au 05 57 83 82 07 ou par E-mail à : pej@mairie-cadaujac.fr

Informations sur les services ALSH sur le site Internet de la Mairie :
<https://www.martillac.fr/>



Rejoignez-nous et suivez-nous sur les réseaux sociaux à :



« Martillac Jeunesse »

Responsable Jeunesse Education : **M. Pierre-Jean de BARGAS**

Référente Animation : **Mme Laura TOMMY**

- **La restauration scolaire**



Les personnels de restauration préparent les repas et organisent la salle de restauration.

Un prestataire extérieur, la société API RESTAURATION réalise l'assistance technique du service restauration (diététique, hygiène...) et approvisionne en matières premières (frais, bio, local ...). Les cuisines sont aux normes HACCP.

Des commissions de restauration ont lieu 4 fois par an où siègent Monsieur le Maire ou son adjointe, la référente vie scolaire, le cuisinier, un représentant des parents d'élèves et le prestataire extérieur accompagné d'une diététicienne afin de veiller à la qualité des repas ainsi qu'au bon fonctionnement des services dans le respect du règlement intérieur. Les menus sont établis en commissions suivant les normes diététiques en vigueur.

Des repas à thème sont instaurés une fois par mois. La semaine du goût fait aussi l'objet de préparations adaptées. Des animations thématiques sont proposées deux fois par an.

Les repas sont pris dans la salle de restauration pour les enfants de maternelle (service à table assuré par les ATSEM) et en self restauration pour les enfants de l'élémentaire (sous la responsabilité du personnel communal) et des grandes sections à partir du mois de mars.

- **Les serviettes en tissu**

Le service jeunesse s'engage dans une démarche environnementale et pour éviter les déchets inutiles, à proposer un retour des serviettes en tissu à la cantine. Il faudra fournir à votre enfant une serviette en tissu (merci de mettre un élastique pour les maternelles et de fournir un étui pour les élémentaires). Pensez aussi à inscrire le nom et le prénom de l'enfant. La serviette sera remise tous les vendredis dans le cartable pour que vous puissiez la laver. Il faudra la rendre le lundi. Merci pour votre contribution à ce projet éco-responsable.

- **Ateliers Pause Méridienne**

Pendant la pause méridienne de 12h00 à 13h50, l'équipe d'animation propose à l'ensemble des demi-pensionnaires des activités ludiques et libres :

- ✚ Atelier Médiathèque
- ✚ Atelier Club House
- ✚ Atelier Jeux Rythmiques
- ✚ Atelier Informatique
- ✚ Atelier Sport
- ✚ Atelier Potager
- ✚ Atelier Temps Personnel Autonome Encadré (TPAE)
- ✚ Atelier libre salle du jardin

Référente sanitaire présente sur la pause méridienne dans l'infirmierie.

- **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**



Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place lorsque les enfants présentent des allergies alimentaires. La demande est engagée à la requête de la famille et du chef d'établissement.

Un panier repas est demandé aux familles lorsque l'allergie alimentaire est trop importante. Pour le projet d'accueil individualisé « allergies poissons / crustacés », un plat de substitution sera proposé aux familles. Pensez à le signaler dès le début de l'année à la directrice de l'école et au service jeunesse.

Si l'enfant doit prendre des médicaments à l'école, un PAI doit être établi avec le médecin scolaire et le chef d'établissement. Il doit être réalisé en début d'année scolaire, en présence du chef d'établissement, du médecin scolaire, d'un représentant de la Mairie, du responsable service jeunesse, du responsable restauration et de l'enseignant de la classe de l'enfant.

Menu à consulter sur le site Internet de la mairie :

<https://www.martillac.fr/grandir-dans-ma-commune/scolarite/la-restauration-scolaire/>

- **Les Loisirs Ados de Martillac (12-17 ans)**



Le centre des Loisirs Ados s'adresse et accueille les jeunes de la commune âgés de 12 à 17 ans.

Tout au long de l'année, l'équipe du service ados, propose avec la participation des jeunes un programme alliant des activités sportives, culturelles artistiques et sorties.

Au mois de juillet, des séjours pour les +12 ans et 10-12 ans sont organisés par l'équipe d'animation pour les jeunes inscrits au centre ados.

<https://www.martillac.fr/grandir-dans-ma-commune/jeunesse/alsh-ados/>

Également, un accueil le « Summer Pass », est mis en place pour les jeunes de la commune de Martillac âgés de 10 à 11 ans finissant leur CM2 et souhaitant découvrir le centre Ados.

<https://www.martillac.fr/grandir-dans-ma-commune/jeunesse/summer-pass/>



• Horaires et Fonctionnement

Le centre ados est ouvert la première semaine de chaque vacances scolaires et tout le mois de juillet (excepté Noël et Août).

Les Loisirs Ados accordent la priorité aux enfants Martillacais et les accueillent sur réservation à la semaine.

Les ouvertures d'inscriptions débutent 6 semaines avant le premier jour du début chaque vacances scolaires. Possibilité d'annulation 15 jours avant le début des vacances scolaires. Au-delà, les demandes ne seront pas prises en compte.

Les repas et goûters ne sont pas fournis.

Prévoir un repas froid pour votre enfant et goûter si besoin.

Le lieu d'accueil est prévu à la salle multi-activités de "Tout-Vent" à la Plaine des Sports de Martillac.

Les horaires du centre ados du lundi au vendredi : 9h00 - 17h00 &

L'accueil extra-scolaire : 7h30 - 9h00 et 17h00 - 18h30.

Le transport se fait par navettes vers les activités, sorties et/ou séjours.

Pour toute demande de renseignements et/ou réservations s'adresser par e-mail à : loisirs.ados@mairie-martillac.fr

En plus des activités proposées sur les temps des vacances scolaires, l'équipe propose sur l'année un vendredi soir par mois, les « Soirées Anims Ados » pour le plus grand plaisir des jeunes. Un programme est proposé sur chaque semestre et sera communiqué par e-mail aux familles. Une cotisation annuelle de 15€ par famille est demandée pour les jeunes souhaitant s'inscrire (de septembre à juin).

Inscriptions obligatoires. Demande par e-mail à : loisirs.ados@mairie-martillac.fr

Rejoignez-nous et suivez-nous sur les réseaux sociaux à :



« Loisirs Ados Martillac »



« Loisirsadosmartillac »

Equipe encadrante :

Responsable Jeunesse Education : **M. Pierre-Jean de BARGAS**

Référente des Loisirs Ados : Animatrice **Mme Céline MERLIN**

PORTAIL FAMILLES

CLIQUEZ ICI



Carte + est un logiciel qui vous permet de faire vos réservations pour l'A.L.S.H des mercredis, des vacances scolaires et régler vos factures. Votre dossier famille est ainsi dématérialisé. Pensez à le remplir à votre première connexion et à faire les mises-à jour nécessaires tout au long de la scolarité de votre enfant

- **Facturation des différents services**

La commune propose un accès privatif sur une plateforme de téléservice réservée aux familles, concernant l'éducation et la jeunesse. Avec le "Compte Familles", il est possible d'effectuer toutes les inscriptions par internet (24h/24h - 7j/7) sauf pour l'accueil périscolaire et les Loisirs Ados et vous pouvez également effectuer les règlements en ligne après réception de la facture.

Pour toutes questions relatives aux inscriptions accueil périscolaire (mercredis et vacances scolaires), veuillez contacter la vie scolaire.
viescolaire@mairie-martillac.fr

- **La restauration scolaire**

Le restaurant scolaire est accessible à tout enfant scolarisé à l'école des Mille Sources.

Les familles ont le choix en début d'année d'inscrire leur enfant en **demi-pension ou en externe** avec possibilité de repas occasionnels (Voir règlement intérieur restauration). Elle recevra une facture mensuelle.

Pour toutes questions relatives aux inscriptions, veuillez contacter le service de la vie scolaire par e-mail à : viescolaire@mairie-martillac.fr

Pour toutes questions relatives à la facturation ou aux règlements, veuillez contacter le service de la régie monétique par e-mail à : regie@mairie-martillac.fr

Voir règlement intérieur restauration dans votre Portail Famille Carte + (document qui sera à signer numériquement).

- **Les services périscolaires**

Le tarif est calculé en fonction des revenus du foyer et du nombre d'enfants à charge.

Ces principes sont conformes aux dispositions du « Projet Social de Territoire » passé entre la CAF et la commune de Martillac.

La facturation se fait :

- ✚ À la demi-heure pour les activités périscolaires et extrascolaires (**Toute demi-heure entamée est due**).
- ✚ À la demi-journée le matin, l'après-midi ou la journée les mercredis (repas et goûter compris)
- ✚ À la journée pour les vacances scolaires.
- ✚ À la journée ou séjour pour les loisirs ados (repas et goûter non fournis)
- ✚ À la demi-journée pour les « Premiers Pas » à l'ALSH (repas et goûter compris)

- **Moyens de paiements**

Toutes les activités doivent être réglées à réception des factures (sous 8 jours).



▶ Par carte bancaire, paiement sécurisé à partir du compte famille (<http://www.martillac.fr>, dans l'onglet "carte+").

▶ Par chèque libellé à l'ordre de la Régie Monétique (En Mairie, au jour d'ouverture ou dans sa boîte aux lettres).

▶ Par prélèvement avec autorisations SEPA

▶ Par chèque CESU :

- Version papier uniquement à déposer en Mairie,
- Acceptés jusqu'aux 6 ans de l'enfant uniquement pour les activités ALSH et périscolaire (sauf restauration scolaire).

En cas de non-paiement, un courrier sera envoyé aux familles. Sans effet, le dossier sera transmis au Trésor Public chargé du recouvrement.

Pour tous renseignements, vous pourrez joindre la régisseuse Mme Sandrine GILBERT au tel : 05 56 72 57 85, le Lundi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, le Mercredi de 9h à 12h, le Vendredi de 8h30 à 12h.

E-mail : regie@mairie-martillac.fr

- **Transport Scolaire**



Le service de transport scolaire pour l'école des Mille Sources est géré par la région Nouvelle-Aquitaine. Le transport est assuré par un agent communal.

Voir sur le site <https://www.transgironde.fr/fr/transports-scolaires/71>

L'inscription est obligatoire chaque année.

LES 10 RÈGLES D'OR

- ❖ Je me calme à l'approche du bus.
- ❖ J'attache ma ceinture de sécurité.
- ❖ Je retire le cartable du dos pour le tenir à la main.
- ❖ J'attends l'arrêt du car et je monte sans bousculer les autres.
- ❖ Je respecte le conducteur.
- ❖ Je range mon cartable sous le siège pour dégager le couloir central.
- ❖ Je suis assis correctement, le dos bien calé contre le siège, jusqu'à l'arrêt absolu du véhicule.
- ❖ Je ne détériore pas le matériel.
- ❖ Je ne dois pas toucher aux outils et dispositifs de sécurité sans raison.
- ❖ Je ne traverse jamais la chaussée devant ou derrière le bus.
- ❖ Par mesure de prudence, je dois attendre que le car se soit éloigné avant de traverser.

- **Pièces à fournir**

Les dossiers familles sont à remplir sur portail famille Carte +

Les règlements intérieurs ALSH et Restauration sont disponibles et à signer sur le portail Carte +

Attestation CAF : Si les parents ont perçu des prestations CAF à valeur de salaire, la CAF en tient compte en tant que ressources salariales (congé parental, RMI, allocation parent isolé).

Ces documents sont exigés par la Caisse d'Allocations Familiales afin de pouvoir adapter la tarification à la situation familiale.

Pour la tarification des services périscolaire – ALSH et Loisirs Ados merci de fournir le justificatif quotient familial CAF ou à défaut le revenu fiscal de référence (c'est-à-dire le revenu net imposable du dernier avis d'imposition).

À défaut, c'est la tarification maximale qui sera appliquée.



PARENTS D'ÉLÈVES

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !



REJOIGNEZ L'APE Ecole des Mille Sources

Pour nos enfants... Pour vos enfants !

Qui sommes-nous ?

- Association de parents, tous bénévoles, avec pour but de dynamiser l'école en soutien à "Accent Graves", la coopérative de l'école des Mille Sources, grâce à l'organisation d'évènements extra scolaires tels que le marché de Noël, le carnaval, la chorale, la fête de l'école,...
- Nous participons activement et de manière constructive à toutes les instances, Conseil d'école, Commission de restauration, par l'intermédiaire de parents représentants, élus chaque début d'année
- Nous participons financièrement à la location ou l'achat de jeux pour la cour de récréation, de matériel pour les évènements (sono, stand de frites, stand de grillades, DJ,...) ainsi qu'au cadeau de départ des CM2.
- Nous instaurons un dialogue permanent entre parents, enseignants et administration pour une meilleure transmission de l'information dans l'intérêt des enfants.

Comment participer ?

- Vous pouvez aider à l'organisation des manifestations selon vos disponibilités, même une petite aide est toujours la bienvenue comme par exemple tenir un stand pour 1h, participer à l'installation et au rangement des évènements, ... N'hésitez pas, pour cela, à entrer en contact avec l'APE, vous profiterez de la bonne humeur et de la motivation de toute l'équipe.
- Vous pouvez adhérer à l'association en versant la cotisation annuelle de 6 euros qui vous sera demandée en début d'année.
- Vous pouvez vous présenter sur la liste de l'APE pour faire partie des parents représentants élus. Les élections ont lieu en octobre.

Contact : apemillesources@gmail.com -  APE des Mille Sources Martillac

COORDONNEES DU SERVICE JEUNESSE



Responsable Jeunesse / Éducation
Monsieur Pierre-Jean de BARGAS

Tel : 07 49 41 65 77

E-mail : jeunesse@mairie-martillac.fr



Référente Animation
(Périscolaire et centre de loisirs)
Madame Laura TOMMY

Tel : 06 71 05 89 53

E-mail : animation@mairie-martillac.fr



Référente vie scolaire
Madame Sandrine ELIE

Tel : 06 72 21 85 46

E-mail : viescolaire@mairie-martillac.fr



Référente Loisirs Ados
Madame Céline MERLIN

E-mail : loisirs.ados@mairie-martillac.fr

COORDONNEES UTILES

École des Mille Sources

(Directrice Mme Florence LIBAT)

2, route de Massiot

33650 Martillac

Tel: 07 49 00 23 83

E-mail: e.martillac@ac-bordeaux.fr

Site internet : <http://ecole33.ac-bordeaux.fr/martillac>

Mairie

Elue à la jeunesse Mme Cécile Mallet

14 avenue Charles de Gaulle

33650 Martillac

Tél : 05.56.72.71.20.

E-mail : secretariat@mairie-martillac.fr

Site Internet : www.martillac.fr

Régie Monétique

Madame Sandrine GILBERT

Tel : 05 56 72 57 85

E-mail : regie@mairie-martillac.fr

APE des Mille Sources

Association des Parents d'Elèves

E-mail : apemillesources@gmail.com

